

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019**

~~~~~

L'an deux mil dix-neuf, le seize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **9 octobre 2019**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Diane **DE BARROS**, Chantal **LE GARREC**, Marinette **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Gérard **FAVRE**, Maurice **DEBÈGUE**, Christophe **BOUCARD**, Gérard **DANIEL**, Hervé **LORIOUX**, Frédéric **FRANÇOIS**, Pascal **TRINH-VAN**.

Absents non excusés : Mesdames Céline **ANGOT**, Sandra **PIERRE** et Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM**.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-huit, ont, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Elodie **CAILLAUD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **9 juillet 2019**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation et est approuvé à la majorité des présents.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Projet éolien :
 - * Convention avec « A Nous l'Energie »,
 - * Protocole d'accord et de partenariat relatif au projet éolien d'ANDILLY-LES-MARAIS,
- Tarifs des cautions de salles,
- Groupement de commandes CdC Aunis Atlantique « combustibles »,
- Avenants salle des associations,
- Finances :
 - * virement de crédit,
 - * décision modificative (travaux SDEER),
- Demande de subvention,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

ORDRE DU JOUR

Projet éolien : convention avec « A nous l'énergie » et protocole d'accord et de partenariat relatif au projet éolien d'ANDILLY-LES-MARAIS

Monsieur le Maire invite Messieurs Guy **MARTIN** et Georges **VASSEUR**, membres du Conseil d'administration de l'association « **A nous l'énergie ! renouvelable et solidaire** » (**ANE!rs**), à faire une présentation de la convention et du protocole d'accord et de partenariat relatifs au projet éolien de la commune.

*Délibération
n° 2019/33*

- convention de partenariat :

L'un des objectifs de la politique de la collectivité en matière de maîtrise de l'énergie est de développer l'information, la sensibilisation et la communication sur le montage de projets de production renouvelable portés par les citoyens. Dans ce domaine, la collectivité reconnaît le rôle important et les compétences d'**ANE !rs**.

La présente convention vise à définir l'appui technique d'**ANE !rs** pour la participation d'une société citoyenne dans un projet éolien novateur en partenariat avec un développeur.

Elle précise, entre autres, les engagements de la collectivité et ceux de l'association, l'utilisation des données par les deux parties et détermine les conditions financières.

La dépense prévisionnelle est estimée à **1 200,00 €**.

Cette convention est passée pour une période de 1 an à compter de sa signature.

- protocole d'accord et de partenariat :

Ce protocole présente les 5 partenaires liés par le projet éolien de la commune : **la commune d'ANDILLY, la Communauté de Communes Aunis Atlantique, ANE!rs, VALOREM et Terra Energies**.

Tous travailleront ensemble à l'élaboration du projet éolien, avec une confiance et une reconnaissance mutuelle.

La particularité de ce projet éolien est l'ouverture proposée aux habitants : ce projet se réalisera par eux et pour eux grâce à une mise en place d'une société citoyenne.

Ce protocole se déroule en plusieurs phases :

- * réalisation d'études environnementales, techniques... en cours depuis 1 an et demi,

- * étape de concertation, en amont de l'enquête publique, pour entendre les réactions par l'**IFRÉE** (Institut Formation Recherche Education à l'Environnement) du Maire, d'agriculteurs, d'associations locales, des commerçants... favorables et contres le projet. Suivie de la mise en place d'un Comité de pilotage pour superviser le développement du projet, coordonner les actions des différentes parties,

- * pilotage de l'activité en phase de financement et de construction,

.../...

.../...

* suivi de l'exploitation et de la maintenance du parc en phase d'exploitation.

La construction du projet devrait être réalisée par **VALREA**, filiale de **VALOREM**, sous réserve de la compétitivité financière.

L'objectif de tous les partenaires est de réaliser ce projet en 6 ans.

A l'issue de cet exposé et après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants – 15 pour**) décide d'accepter le versement d'une subvention de **1 200,00 €** et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association **ANE!rs** et tous documents afférents à ce dossier.

Quant au protocole d'accord et de partenariat, le Conseil Municipal (**15 votants – 15 pour**) souhaite reporter à la prochaine réunion de Conseil Municipal sa décision sur l'autorisation de signature par Monsieur le Maire, lorsque ce document sera finalisé.

Tarifs des cautions de salles : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, la délibération prise lors du Conseil Municipal en date du **12 juin 2019** concernant les principes d'utilisation de la salle des associations soit réétudiée afin de compléter les tarifs fixés.

Délibération
n° 2019/34

En effet, il convient d'établir un montant en cas de perte du badge d'alarme de la salle des associations.

Le montant proposé est celui de **50 euros**, tout comme celui de la salle polyvalente « La Passerelle ».

De plus, suite à une dégradation lors d'une location de salle, le Conseil Municipal décide que les commissions « bâtiments publics, aménagement et environnement » et « gestion des salles communales » devront se réunir pour définir des tranches de dégâts correspondant à des montants à régler par les locataires.

Après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants – 15 pour**) décide d'accepter le montant de **50,00 €** en cas de perte du badge de la salle des associations.

Groupement de commandes CdC Aunis Atlantique « combustibles » :

Délibération
n° 2019/35

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Considérant l'enjeu de la mutualisation des commandes pour l'ensemble des collectivités,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** propose la constitution du groupement de commandes relatif à l'achat et à la livraison de combustibles (fioul et/ou bois uniquement).

Le groupement de commandes proposé a pour objectif de regrouper les besoins des communes du territoire de la **CdC Aunis Atlantique** souhaitant y adhérer. Il a pour effet d'optimiser l'offre des entreprises candidates et ainsi, d'obtenir des tarifs privilégiés.

.../...

.../...

Compte tenu de la complexité technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Afin d'y adhérer, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dédiée à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal (**15 votants – 15 pour**) autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à signer en conséquence tous les documents y référant.

Avenants salle des associations : Dans le cadre de la restructuration d'une salle des associations et la création d'un salon de coiffure, Monsieur le Maire présente un avenant et une revalorisation des honoraires du cabinet **SPIRALE 17** :

Délibération
n° 2019/36

- avenant n° 1 : **FABAREZ Jacky et fils**
(lot 4 – Serrurerie)

Cet avenant concerne :

- * une plus-value due à l'habillage de poteaux béton pour un montant de **1 410,00 € H.T.** ou **1 692,00 € T.T.C** et
- * une moins-value due à la fourniture et la pose de supports de projecteurs par une autre entreprise pour un montant de **- 2 899,00 € H.T.** ou **- 3 478,80 € T.T.C.**

↳ soit une moins-value globale de **- 1 489,00 € H.T.** ou **- 1 786,80 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **13 863,00 € H.T.** ou **16 635,60 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **12 374,00 € H.T.** ou **14 848,80 € T.T.C.**

- honoraires : **SPIRALE 17**
(Architecte)

Une première demande de l'architecte avait été refusée lors du Conseil Municipal en date du **12 juin 2019**.

Cette nouvelle demande, d'un montant de **9 500,00 € H.T.** ou **11 400,00 € T.T.C.**, fait référence au système de traitement de l'air initialement prévu au marché.

En conséquence et après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants – 14 pour – 1 abstention**), décide de ne pas accepter cette seconde demande de revalorisation des honoraires de **SPIRALE 17**.

Finances : Monsieur le Maire présente 2 opérations de trésorerie à réaliser :

Délibération
n° 2019/37

- virement de crédit :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un film a été réalisé sur la commune avec un drone et présenté lors de l'inauguration de la salle des associations **le samedi 31 août 2019**.

.../...

.../...

Cette prestation, lors de sa facturation, a été imputée en section de fonctionnement.

La trésorerie a émis un rejet car ce film est considéré comme un bien augmentant le patrimoine de la commune et entrant dans l'inventaire communal, donc à porter à la section d'investissement.

Madame Karine **DUPRAZ** critique le bien-fondé de ce documentaire filmographique sur la commune, le jugeant trop proche d'une communication de campagne.

S'ensuit une discussion animée sur des points de vues différents.

En conséquence, il convient d'effectuer un virement de crédit, soit :

- compte 2051 (*concessions et droits similaires*) → + 1 000,00 €
- compte 2151 (*opération 235 – voirie 2019*) → - 1 000,00 €

Après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants – 6 pour – 5 contre – 4 abstentions**) décide d'accepter ce transfert de compte pour la somme de **1 000,00 €**.

- décision modificative (travaux SDEER) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, ne possédant pas tous les éléments nécessaires pour traiter ce sujet, celui-ci doit être reporté au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal (**15 votants – 15 pour**) accepte le report de ce point de l'ordre du jour au prochain Conseil municipal.

Demande de subvention : Monsieur le Maire présente une demande de subvention au Conseil Municipal en provenance d'une association communale :

Délibération
n° 2019/38

- Boxing Club Andillais :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention faite par le **Boxing Club Andillais** sollicitant une participation financière pour l'acquisition d'un ring de boxe escamotable, de 5 m x 5 m, dont le montant s'élève à **4 785,00 € T.T.C.**

Après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants – 15 pour**) décide de surseoir à la décision de cette demande de subvention au prochain Conseil Municipal par manque d'informations complémentaires (stockage, risque d'abîmer le sol de la salle...).

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Madame Karine **DUPRAZ** informe le Conseil Municipal de l'annulation de la journée citoyenne prévue le samedi 19 octobre 2019 à cause des conditions météorologiques prévues. La nouvelle date retenue est **le samedi 23 novembre 2019**.

.../...

.../...

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 personnes ont été retenues pour passer un entretien **le lundi 23 octobre 2019** concernant le poste de Directeur Général des Services. Il y a eu un désistement d'une autre personne qui a trouvé un emploi. Le jury des entretiens sera composé des adjoints et de M. **NICOLAS**, responsable emploi au Centre de Gestion. La date d'embauche est prévue pour la fin de l'année, suivant la disponibilité du candidat qui sera retenu.
- Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal avoir demandé l'arrêt du travail de comblement de l'ancienne déchetterie. D'une part, l'entreprise doit intervenir sur d'autres chantiers et, d'autre part, les coûts deviennent trop importants. Monsieur le Maire propose de contacter la **DREAL** afin de demander un avis sur les travaux effectués, à savoir s'ils sont suffisants.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** informe le Conseil Municipal du passage de la Commission sécurité à la salle des associations **le lundi 14 octobre 2019**. Celle-ci peut être considérée comme salle de spectacle et accueillir 500 personnes debout, selon la législation. Il revient au Conseil Municipal de décider en quelle catégorie classer cette salle. La capacité maximale est fixée à 299 personnes.
- Madame Karine **DUPRAZ** indique au Conseil Municipal le départ de Madame Aurélie **BERNARD** au poste de responsable du Centre de loisirs. Elle est remplacée par M. Sébastien **RITTER** depuis **le vendredi 4 octobre 2019**.
Madame Karine **DUPRAZ** ajoute qu'à **partir du 4 novembre 2019**, la garderie du soir se fera de nouveau dans les locaux de l'école de « **Sérigny** ». Le transport des enfants entre les écoles sera donc supprimé.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** signale qu'une réunion de voirie a eu lieu **le lundi 7 octobre 2019** avec le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Aunis Atlantique et la société **A2i INFRA** concernant la piste partagée. La création de cette piste est la condition sans laquelle l'implantation d'Intermarché sur notre commune ne pourrait avoir lieu. Cependant, il subsiste une incertitude concernant la largeur de la rue des Sports qui obligerait la commune à acquérir des terrains ; dont ce n'est pas le souhait. Le but serait de rallier « **Sérigny** » à la zone d'activité de Bel Air. Cette piste se situerait du côté gauche quand on sort de la commune en direction de « **Sérigny** ». La proposition de **A2i INFRA** n'est pas finalisée. Leurs honoraires pour l'avant-projet devraient s'élever aux alentours de 3 600 €. Le projet final serait de 22 300 €. Ce projet concerne plusieurs niveaux de compétence. Le Conseil Départemental a donné son autorisation à l'aménagement de 2 ronds-points sans participation au paiement : un franchissable à la sortie du Brico Dépôt et un autre en sortie de zone en direction de la commune vers le poste de gaz, ce qui correspondrait à l'entrée de la future zone commerciale prévue dans le projet PLUiH.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** informe le Conseil Municipal que les travaux de la rue des Moulins devront être réalisés en début d'année 2020. **EAU 17** (anciennement Syndicat des eaux) conseille de procéder au remplacement des eaux usées et du pluvial en même temps. Il faudrait certainement prévoir la création d'une noue d'infiltration. Concernant les travaux d'aménagement de la rue des Moulins, un dispositif de coussins berlinois temporaire serait mis en place avant les travaux prévus sur la dernière portion de la rue, de la rue des Versaines vers la sortie de « **Sérigny** ». Ce projet demande de la réflexion. Un bassin de rétention pourrait être créé du fait de la possible création d'un lotissement, du côté gauche à la sortie de « **Sérigny** », envisagée dans le projet du PLUiH.
- Monsieur Maurice **DEBÈGUE** demande où en est le chantier de reprise de la rue Saint Nicolas. Monsieur Stéphane **BEILVERT** lui répond que le devis est signé et qu'il va relancer la société.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** signale 2 trous profonds de 10 cm sur le pont de « La Passerelle ». Il précise que ce pont est très ancien et qu'il mérite d'être surveillé. Monsieur Stéphane **BEILVERT** lui répond que ces trous seront bouchés avec de l'enrobé à froid.

.../...

.../...

- Madame Chantal **LE GARREC** relance Monsieur Stéphane **BEILVERT** concernant une demande par mail restée sans réponse concernant les travaux de réalisation de la signalisation horizontale. Effectivement, Monsieur Stéphane **BEILVERT**, conscient de cette attente, évoque la priorité des projets en termes de rentrée scolaire et des aléas climatiques. Cette signalisation pourra être effectuée dès que les conditions seront favorables.
- Monsieur Frédéric **FRANÇOIS** intervient à propos d'un projet agricole déposé par un de ces collègues. En effet, son étude de faisabilité a été refusée à cause d'un poteau téléphonique gênant au pont de la Brie. Monsieur Stéphane **BEILVERT** propose de faire une demande de coût pour le déplacement de ce poteau. Monsieur le Maire intervient en précisant que cette personne aurait dû venir présenter son projet en mairie en amont et, qu'à ce moment-là, une solution aurait peut-être pu être trouvée ensemble. Madame Chantal **LE GARREC** ajoute que le chemin d'accès à la ferme n'est sûrement pas non plus adapté aux trajets quotidiens d'une semi-remorque.

6 délibérations ont été prises *(du n° 2019/33 au n° 2019/38)* à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 37.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente non excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Marinette DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	
Frédéric FRANÇOIS	Conseiller Municipal	
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère Municipale	<i>Absente non excusée</i>
Pascal TRINH-VAN	Conseiller Municipal	
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	<i>Absent non excusé</i>